



Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقابة الوطنية لممارسي الصحة العمومية

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web : www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
eMail : snpsp_sg@hotmail.fr

A Monsieur Le Ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Objet : Mise en place des décisions prises lors de l'audience accordée au SNPSP le 24 février 2016.

Monsieur le Ministre,

Le syndicat national des praticiens de santé publique, au nom de son conseil national réuni en session extraordinaire à Alger le 03 mars 2016, a l'honneur de venir solliciter votre haute bienveillance sur la mise en place effective des instructions que vous avez donné lors de l'audience accordée au SNPSP le 24 février 2016 pour le règlement des situations socioprofessionnelles résumées dans ce qui suit ;

- * Le respect de la périodicité des réunions de coordination, prévue dans le cadre de la commission mixte centrale MSPRH – SNPSP et dont la dernière réunion remonte au 20 octobre 2015.
- * L'assainissement de la situation financière induite par l'intégration aux nouveaux grades de praticiens " principaux " et " en chef " avec date d'effet au mois d'août 2015 par la saisie des services concernés du ministère des finances.
- * Le dossier relatif à l'alignement, après formation complémentaire, sur le diplôme de doctorat de médecine dentaire / pharmacie. Dossier pour lequel le SNPSP a déposé un écrit argumentaire pour la classification sur la grille des salaires demandé par Mr le Ministre en date du 02 mars 2016.
- * La dérogation demandée à Mr le Ministre pour la préservation des années d'ancienneté **sans effet rétroactif financier** pour les « praticiens principaux » ayant cumulé 10 ans et plus au 31 12 2012.
- * Prise en charge des situations d'entrave à l'exercice syndical et de conflit de travail soulevées en présence de Mr le Ministre, notamment celle de Ouacif à Tiziouzu, Hassi Messaoud à Ouargla ainsi que la mise en place d'une commission d'enquête pour le cas de l'EPH de Zeralda (Situation conflictuelle au service de médecine légale).

Monsieur le Ministre,

Le syndicat national des praticiens de santé publique vous prie également de considérer sa demande, réitérée lors de l'audience sus citée, d'être associé en tant que partenaire social aux démarches engagées par le ministère pour la réorganisation du secteur de la santé et la mise en place d'une nouvelle carte sanitaire.

Veillez croire monsieur le Ministre en notre parfaite considération.



Dr. MERABET Lyes

Alger, le 10 03 2016